

**BULLETIN
D'INFOS**

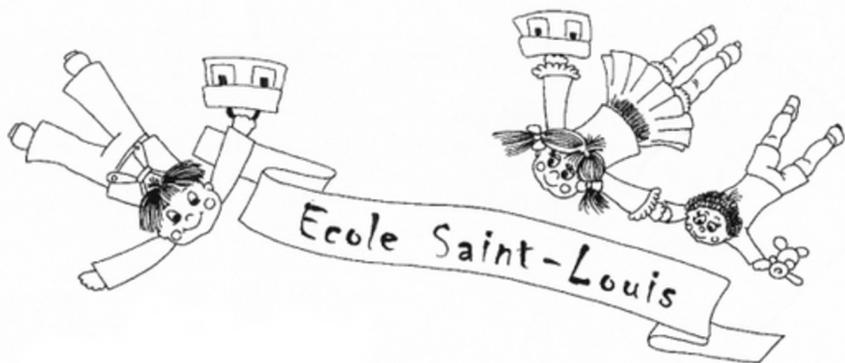
2024-2025

N°2 - SEPT-OCT

Rue de l'église, 12
6120 Ham-s-Heure
071/21.84.41

www.ecolesaintlouis.be

Ecole Saint-Louis



Chers parents,

La vie quotidienne de l'école a repris. Et la semaine de rentrée des classes s'est déroulée dans la sérénité et sous le soleil ! Le rythme de croisière est désormais lancé. Nous avons pu accueillir quelques nouvelles têtes : bienvenue aux nouvelles familles.

Toutes les conditions sont réunies pour passer une chouette année scolaire.

Voici donc quelques informations utiles pour entamer le premier trimestre sans rien oublier.



SEMAINE DE LA MOBILITÉ

La **semaine du 16 au 20 septembre** aura lieu la semaine de la mobilité et du développement durable, organisée par le service urbanisme/mobilité de l'administration communale d'Ham-sur-Heure.

Durant cette semaine, de nombreuses **animations** auront lieu avec les classes primaires et maternelles, grâce à la police locale, aux enseignant(e)s et à plusieurs ASBL actives dans le domaine.



Nous vous rappelons que la **rue de notre école sera entièrement fermée** à la circulation des voitures entre **7h45 et 9h**, ainsi que de **14h45 à 16h**.

Plusieurs adultes de la commune et de la police locale, seront présents aux extrémités de la rue pour vous conseiller de vous garer au **parking du Hublot** et ainsi conduire vos enfants jusqu'à l'école, à pied.

Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre cette pratique **durant toute l'année**, pour améliorer la mobilité dans la rue de l'église et surtout, veiller à la sécurité de nos élèves, aux heures de pointe.

C'est aussi l'occasion de pousser vos enfants à venir à l'école **à pied** ou **à vélo**, dès que leur âge le permet !

Merci de votre compréhension.

Pour l'horaire des activités de vos enfants, voir le journal de classe et la feuille de communication à compléter...



ASSOCIATION DES PARENTS...

L'association des parents de notre école est un groupe **dynamique**, sympathique et **engagé** dans diverses organisations festives tout au long de l'année.

Sans ces **parents investis**, il ne serait tout simplement pas possible de maintenir certaines activités essentielles à la survie financière de notre établissement. Ils représentent également un lien de confiance, entre la direction, les enseignants, et tous les autres parents. Ils peuvent relayer certains de vos questionnement vers l'équipe éducative et participer à établir une relation de partenariat "école - familles".

Cette équipe de parents de bonne volonté **cherche à renforcer** ses rangs. C'est l'occasion de nouer de nouveaux contacts et de construire une dimension familiale au sein de notre école.



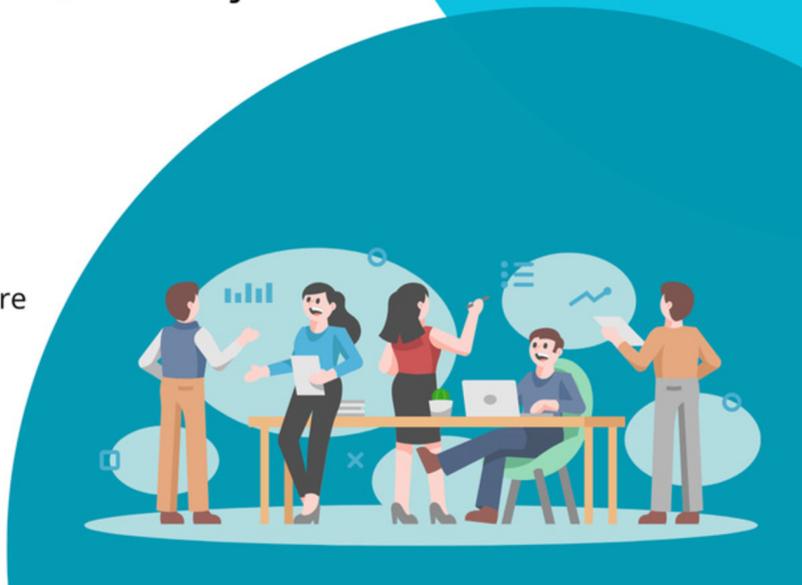
Envie de découvrir & de t'investir dans les diverses activités proposées par l'association des parents?
(vtt/marche printanière/soirée jeux de société ...)

**Rejoins nous
pour la 1ère
réunion!!!**

Mardi 10/09 20h15

A l'école dans le bâtiment de la cure

 comite.parents@ecolesaintlouis.be
0472/37 38 09



VTT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS...



13.10.24

9 EME BOUCLES DE SAINT LOUIS

DÉPART LIBRE
10H-13H

RUE DE L'EGLISE 11
6120 BEIGNÉE

P.A.F : 6€VTT / 2€
<12ANS & MARCHE

VTT
BOUCLE DE 20 À 60KM

MARCHE /RUN
DE 5 À 10KM



MJ CYCLES
Votre crèmerie
Le Temps d'un Fromage
SECRETS DE TERROIR RÉVÉLÉS

Allmat
VOS MATÉRIEAUX AU MEILLEUR PRIX

JR
Expert Fruits & Légumes
JACQUES REMY

BAR & PETITE RESTAURATION

INFOS: WWW.ECOLESAINSTLOUIS.BE
D.DELECAUT 0472/37 38 09

La dynamique association des parents **vous attend** et a besoin d'un coup de pouce. Contactez David au **0472/137.38.09**

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE - 30 SEPTEMBRE

Grâce à l'association des parents, nous avons pu mettre sur pied une possibilité d'**accueil** pour vos enfants, lors de la journée pédagogique du 30 septembre prochain, durant laquelle l'**école sera fermée** pour la formation continuée des enseignants.



Journée pédagogique : du 30 septembre 24

A l'occasion de la journée pédagogique du 30 septembre 2024, diverses activités sportives et/ou ludiques seront proposées, par l'asbl Promosport, à vos enfants de Maternelles et Primaire.



Informations pratiques :

Lieu : Centre sportif, rue des Monts 18 à 6120 Nalines

Horaire : activités de 8h30 à 15h00 (supplément garderie de 15-16h30 : 5€)

Prix : 16€/enfant (de 8h30 à 15h00) sous réserve de minimum 14 participants

A apporter :

- Tenue sportive
- **Pique-nique pour midi (pas de repas chaud)**
- Collations
- Vêtements adaptés en fonction du temps

Inscriptions :



www.promo-sport.be ou 010/45.93.00

Avant le 20 septembre

(afin de prévoir le matériel et le nombre de moniteurs en conséquence)

Inscription « last minute » après le 20/09 : 5€ de frais supplémentaire

Absence / annulation :

En cas d'absence ou annulation, **prévenir PROMOSPORT** et non l'école !!!

Bien à vous et sportivement

L'équipe de Promosport

DINERS...

La reprise des dîners complets aura lieu ce **lundi 16 septembre**. Attention, les réservations se font **uniquement** via le formulaire en ligne sur notre site internet. Les **réservations** doivent se faire impérativement **AVANT le jeudi midi** de la semaine qui précède.



Annuler un repas commandé ? C'est possible, à condition de téléphoner à l'école, **avant 9h00** le jour même. Il ne vous sera alors pas facturé.

Pour que les repas à l'école restent un moment agréable et ne se transforment pas en une épreuve difficile, surtout avec les plus petits :

- Ne donnez pas de **trop grosses quantités**. Souvent, certains petits ne terminent pas leurs tartines. Privilégiez plutôt une collation supplémentaire que l'enfant pourra prendre plus tard à la garderie.
- C'est vous qui connaissez le mieux votre enfant. Mettez des aliments **qu'il aime manger**. Les personnes surveillant le repas ne doivent pas obliger les enfants à manger à tout prix.
- Préparez **avec les enfants** leur boîte "lunch", pour qu'ils découvrent les aliments avec vous.
- Nous ne **forçons jamais** les enfants à manger tout leur repas ou à boire l'entièreté de leur soupe. L'apprentissage de la découverte de nouveaux goûts ou aliments ne se fait pas à l'école, mais à la maison, là où ils ont plus de temps et de calme pour eux.
- Enfin, si votre petit n'a pas bien mangé le midi, les institutrices vous en informent le plus souvent possible.

Merci de votre compréhension.



FICHES SIGNALÉTIQUES

Vous avez reçu les fiches signalétiques de vos enfants. Merci de bien **vérifier** si les informations renseignées sont correctes (numéros de GSM, adresses e-mail, changement d'adresse éventuel, etc.). C'est aussi sur ce document que vous donnerez votre **autorisation**, s'ils peuvent **rentrer seuls** à la maison, après l'école.



APPEL AUX DONS

Les **classes maternelles** sont à la recherche de **poupées**, vêtements de poupées, petites voitures, etc. pour étoffer leur panoplie de **jeux** à utiliser lors des récréations, de la garderie, des temps libres, ...

ÉTUDES ET GARDERIES

Rappelons que le forfait garderies est de **1,30€** par jour et par famille.

De **15h30 à 16h50** :

- la garderie a lieu dans la cour jusqu'à 16h, puis dans les classes de la cure.
 - les enfants sont surveillés par Mr. Jean-François, éducateur spécialisé, ainsi qu'un(e) enseignant(e)
 - Lundi : Mme Marine - Mardi : Mr Thibault (en P4) - Jeudi : Mme Carinne - Vendredi : Mme Sidney (dans la grande salle)
- une période déterminée est consacrée à l'**accompagnement des devoirs et leçons**, mais nous ne pouvons garantir la finalisation de ceux-ci. Le suivi du travail scolaire à domicile de vos enfants reste un **canal privilégié** qui doit vous permettre de suivre leur évolution. La supervision de leur **journal de classe** est le devoir des parents.

A partir de **16h50** :

- les enfants de primaire restant sont conduits en maternelles, sous la surveillance de Mme Marie. Un supplément de **0,70€** est demandé.

RESPECT DES HORAIRES

Reprenons de bonnes habitudes en famille, le matin !

Nous vous rappelons que l'heure de début des cours, tant en maternelle qu'en primaire, est **8h30**. Il est **impératif** que l'élève **arrive à l'heure à l'école** afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, ni de le pénaliser dans ses apprentissages. Le début d'une journée est un **moment crucial** dans les rituels des enfants.

Cet horaire est clairement stipulé dans notre **règlement** d'ordre intérieur.

À VOS AGENDAS

- Lundi 9 et mardi 10 septembre : Séjour des **P5 & P6** à Namur.
- Samedi 14 et dimanche 15 septembre : Marche et procession du **Bienheureux Richard**
- Lundi 16 septembre : Activité mobilité des **P5 & P6**
- Mercredi 18 septembre : Activité mobilité des **P3 & P4**
- Jeudi 19 septembre : Activité mobilité des **M2 & M3**
- Vendredi 20 septembre : Activité mobilité des **P1 & P2**
- Mercredi 25 septembre : Excursion des **P1 à la ferme des 3 Centenaires**
- Lundi 30 septembre : **Journée pédagogique** pour toute l'école

Formations dans le cadre du Contrat d'Objectifs

- Dimanche 13 octobre : **VTT "Boucles de St-Louis"** de l'Association des parents
- Vendredi 18 octobre : **Cross ADEPS**, pour les classes primaires
- Vendredi 15 novembre : **Photos** scolaires
- Vendredi 29 novembre : **Journée pédagogique** - Classe de P6 uniquement

Formation obligatoire pour l'entrée de la P6 dans le "Tronc commun"

- Mercredi 6 décembre : fête de **Saint Nicolas**



-
- Samedi 1er février 2025 : **Souper italien** de l'école
 - Vendredi 21 février 2025 : **Carnaval** des enfants
 - Mardi 18 mars : **Excursion** des P2
 - Du 24 au 28 mars 2025 : **Classes de forêt** à Spa (P3 à P6)
 - Jeudi 3 et vendredi 4 avril 2025 : **Journées pédagogiques** pour toute l'école
 - Samedi 31 mai et dimanche 1er juin 2025 : Grande **fancy-fair** annuelle
 - Jeudi 19 juin 2025 : **Excursion** des Classes maternelles
 - Du lundi 23 au vendredi 27 juin 2025 : **CEB**

CONGÉS SCOLAIRES 2024- 2025

- Vendredi 27 septembre : Fête de la **Communauté Wallonie-Bruxelles**
- Lundi 11 novembre : **Commémoration** des 2 guerres mondiales
- Du 19 octobre au 3 novembre : Congé de Toussaint
- Du 21 décembre au 5 janvier 2025 : Vacances de **Noël/Nouvel-an**
- Du 22 février au 9 mars 2025 : Congé de **carnaval**
- Lundi 21 avril 2025 : Lundi de **Pâques**
- Du 26 avril au 11 mai 2025 : Vacances de **printemps**
- Jeudi 29 mai 2025 : Congé de l'**Ascension**
- Lundi 9 juin 2025 : Congé de **Pentecôte**
- Samedi 5 juillet 2025 : **Vacances** d'été



PROCÉDURE DE MAINTIEN

Le pacte d'excellence vise à **favoriser la réussite scolaire** et à réduire le recours au redoublement car cette pratique renforce les inégalités. Dans le cadre du Tronc commun, des leviers sont mis en place pour **déceler** le plus rapidement possible les difficultés d'apprentissage de chaque élève. L'objectif est d'implanter des stratégies pédagogiques pour soutenir la réussite de l'élève en difficulté.

Lorsque des difficultés d'apprentissage persistent, un **accompagnement personnalisé** est activé, des mesures de soutien sont discutées **avec les parents** et sont **évaluées** à différents moments de l'année. Une trace de ce suivi est encodée dans le **DAccE** (**D**ossier d'**A**ccompagnement de l'**É**lève).

Le **maintien** de l'élève dans son année ne peut être envisagé qu'en **dernier recours**, lorsque les mesures de soutien mises en place n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment pour poursuivre avec fruit les apprentissages de l'année scolaire suivante. Les 3 dossiers de synthèse du DAccE auront dû être encodés obligatoirement

Vous trouverez à la dernière page, le **calendrier** de l'établissement planifiant les éléments en lien avec cette nouvelle réforme d'**approche évolutive** des **difficultés de l'élève**.

C'EST QUOI, LE DACCE ?

Le « **Dossier d'Accompagnement de l'Élève** », est un des outils-clés du tronc commun, mis en œuvre dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

C'est un **dossier individuel** à chaque élève, qui le suit tout au long de sa scolarité et vise le soutien à la réussite de chacun. Conçu sous un **format numérique**, l'appli DAccE permet aux membres de l'équipe pédagogique et aux personnels des Centres PMS d'avoir accès aux dossiers individuels des élèves. Le DAccE est également accessible aux parents, ce qui permettra de renforcer le dialogue entre les parents, l'équipe éducative, et éventuellement le CPMS, en suivant au plus près les difficultés et besoins des élèves.

Le DAccE **n'est pas un protocole d'aménagements raisonnables**. Celui-ci est mis en place indépendamment du DAccE et **nécessite** le diagnostic d'un spécialiste.

Quel est le contenu du DAccE ?

- Des infos administratives sur l'élève et son parcours scolaire.
- Un volet est réservé au **suivi pédagogique** de l'élève. Il est complété par les équipes éducatives, **uniquement** pour les élèves pour lesquels des difficultés d'apprentissage **persistantes** sont constatées. Ce volet comprend les bilans de synthèse (difficultés persistantes observées, actions de soutien pour les surmonter, forces de l'élève).
- Le dernier volet comprend les procédures de **maintien exceptionnel** en troisième maternelle ou de maintien exceptionnel dans une année du tronc commun.
- Le DAccE ne contient ni résultats d'évaluation, ni informations disciplinaires. En d'autres termes, le DAccE ne constitue ni un bulletin, ni un journal de classe.

Qui a accès à ce dossier de suivi de l'élève ?

- L'enseignant de l'enfant, la direction de l'école, le CPMS.
- les parents ont accès (en consultation) au DAccE de leur enfant tout au long du parcours scolaire obligatoire. Ils y valident une éventuelle demande de maintien.

Qui fait quoi ?

- L'équipe éducative rédige les **bilans de synthèse** quand elle le juge nécessaire (et donc, ce n'est **pas à la demande des parents**). Un bilan de synthèse reflète une réflexion de l'équipe éducative, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du CPMS, pour faire le point sur les difficultés d'apprentissage persistantes observées chez l'élève et les dispositifs spécifiques et complémentaires de soutien mis en place pour soutenir l'élève dans ses apprentissages.
- L'équipe éducative de l'école et/ou l'équipe pluridisciplinaire du CPMS a la possibilité d'**encoder un mémo**. Le mémo est écrit individuellement et reflète un point de vue personnel. Il vise à permettre des échanges utiles afin de préparer la rédaction ou l'actualisation d'un bilan de synthèse. Dès que le bilan de synthèse est finalisé et rendu accessible aux parents, tous les mémos rédigés en amont sont **définitivement supprimés**. Les mémos ne sont **pas accessibles** aux parents.
- Les parents peuvent **consulter** ce dossier (via un accès sécurisé avec *itsme* ou un lecteur de carte d'identité).
- Les parents peuvent demander à la direction d'introduire un document médical ou paramédical, utile au suivi des apprentissages ou de supprimer un document précédemment téléchargé (cette fonction n'est **pas active pour l'instant**).

- Les parents peuvent demander à la direction d'école la **correction d'une donnée** inexacte, l'ajout ou l'effacement d'une action parents (une action de soutien aux apprentissages que les parents ont décidé de mettre en place pour leur enfant, en dehors du cadre scolaire comme un suivi logopédique, par exemple).
- Dans le cas d'un **procédure de maintien**, initiée **par l'école**, les parents **doivent** y acter leur accord ou désaccord, en fin d'année scolaire.
- Si un parent estime que le commentaire contenu dans le bilan de synthèse est potentiellement préjudiciable pour son enfant, il peut adresser une demande de conciliation à l'école, selon les modalités prévues par le PO.

Périodes d'évaluation formative et sommative :

- 15 Novembre : 1er journal des progrès
- 14 Février : 2ème journal des progrès
- 18 Avril : 3ème Journal des progrès
- Juin : Semaine d'évaluation de P1 à P5 - CEB en P6



Ouverture des **DAccE** (uniquement pour les élèves en difficulté) :

- Du 30/09 au 8/11 : observation et 1er bilan de synthèse
- Du 27/01 au 14/03 : observation et 2ème bilan de synthèse
- Du 02/06 au 04/07 : observation et 3ème bilan de synthèse

Périodes de **conseils de classes** (internes à l'école) :

- Du 4 au 8 novembre
- Du 10 au 14 mars
- Du 30 juin au 4 juillet



Réunions de parents :

- Septembre-Octobre : **Information** aux classes de primaire
- Octobre-Novembre : **Information** aux classes maternelles
- Janvier-Février : réunions de parents **individuelles**

Décisions de **maintien** :

- Du 03/06 au 02/07 - Procédure en école, via le DAccE
- Du 03/07 au 05/07 - Concertation avec les parents
- Jusqu'au 12/07 - Recours éventuel